

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**NANOBIOTIX ANNONCE LA MISE A DISPOSITION D'UN PROSPECTUS DANS LE CADRE DE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE NASDAQ GLOBAL SELECT MARKET**

**Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique); le 11 décembre 2020 – NANOBOTIX** (Euronext : NANO – ISIN : FR0011341205 – la « Société »), société française pionnière en nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement du cancer, annonce aujourd'hui que l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a approuvé un prospectus sous le n°20-598, le 11 décembre 2020, dans le cadre de son offre au public d'actions nouvelles, notamment sous la forme d'*American Depositary Shares*, à l'occasion de son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Select Market.

Le prospectus est constitué:

- du document d'enregistrement universel approuvé par l'AMF le 12 mai 2020 sous le numéro R.20-0010 ;
- du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 20 novembre 2020, sous le numéro D.20-0339-A01 et approuvé par l'AMF le 11 décembre 2020 sous le numéro R.20-032 ;
- du second amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 11 décembre 2020, sous le numéro D.20-0339-A02 et approuvé par l'AMF le 11 décembre 2020 sous le numéro R.20.033 ;
- de la note d'opération ; et
- du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Ces documents peuvent être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse [www.nanobiotix.com](http://www.nanobiotix.com), section « Actionnaires », ainsi que sur le site de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Des exemplaires du document d'enregistrement universel, tel qu'amendé sont également disponibles gratuitement, sur demande, au siège social de la Société situé 60, rue de Wattignies, 75012 Paris, France.

**A propos de NANOBOTIX :** [www.nanobiotix.com](http://www.nanobiotix.com)

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour *designer* et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux et non satisfaits.

Le premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers. Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémorique Euronext : NANO, code Bloomberg : NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société détient également une filiale, Curadigm, située en France et aux Etats-Unis, ainsi qu'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis et deux filiales en Europe, en Espagne et en Allemagne.

**Contacts**

*Nanobiotix*

**Département Communications**

*Brandon Owens*

+1 (617) 852-4835

[contact@nanobiotix.com](mailto:contact@nanobiotix.com)

**Département Relations**

**Investisseurs**

*Ricky Bhajun*

+33 (0)1 79 97 29 99

[investors@nanobiotix.com](mailto:investors@nanobiotix.com)

*Relations Médias*

France – **Ulysse Communication**

**Pierre-Louis Germain**

+ 33 (0) 6 64 79 97 51

[plgermain@ulyse-communication.com](mailto:plgermain@ulyse-communication.com)



# RESUME DU PROSPECTUS

## Section 1 - Introduction

### Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières (codes ISIN)

**Libellé des actions :** Nanobiotix

**Code ISIN :** FR0011341205

### Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (IEJ)

**Dénomination sociale :** Nanobiotix (la « Société », ou l'« Emetteur », et, avec l'ensemble de ses filiales, le « Groupe »)

**Lieu et numéro d'immatriculation :** RCS Paris 447 521 600

**Identifiant d'Identité Juridique (IEJ) :** 969500667RSYIH8YL895

**Identité et coordonnées de l'autorité compétente ayant approuvé le Prospectus :** Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») – 17, place de la Bourse, 75002 Paris, France.

**Date d'approbation du Prospectus :** 11 décembre 2020

**Avertissement au lecteur :** Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les actions dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen (« EEE »), avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le présent résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du présent résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières. L'information faisant l'objet du présent Prospectus permet de maintenir, et rétablir, le cas échéant, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

## Section 2 – Informations clés sur l'Emetteur

### 2.1. Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

**Identité et coordonnées de l'émetteur :** Nanobiotix, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé 60, rue de Wattignies, 75012 Paris.

**IEJ :** 969500667RSYIH8YL895

#### Principales activités :

La société Nanobiotix est un spin-off de l'Université de Buffalo aux Etats-Unis. Elle est spécialisée dans le développement clinique de produits candidats dits « premiers de leur classe », qui reposent sur une nanotechnologie entièrement brevetée. Son ambition est de révolutionner le traitement du cancer par une plus grande efficacité de la radiothérapie.

Son produit candidat phare, NBTXR3, est une suspension aqueuse de nanoparticules d'oxyde d'hafnium cristallisé, dont la conception permet de les injecter directement au cœur des tumeurs solides, en amont d'une radiothérapie standard. Une fois injecté dans la tumeur et exposé aux rayonnements ionisants, NBTXR3 amplifie l'action cytotoxique de la radiothérapie de manière ultra-ciblée. En parallèle, le produit active la réponse immunitaire de l'organisme, et incite ce dernier à attaquer lui-même les cellules cancéreuses. NBTXR3 est conçu de façon à potentialiser l'efficacité globale de la radiothérapie, sans que les tissus sains environnant la tumeur ne soient touchés.

La Société a fait la preuve de concept de NBTXR3 au travers d'une étude randomisée de Phase II/III dans l'Union Européenne (UE) pour le traitement de patients atteints de sarcomes des tissus mous (STM) localement avancés des extrémités et du tronc. L'étude a montré des résultats positifs en atteignant le critère d'évaluation primaire avec un taux de réponse complète pathologique doublé dans le bras traité avec NBTXR3 par rapport au bras contrôle (16% contre 8%). En avril 2019, la Société a obtenu un marquage CE, permettant alors la commercialisation du produit dans les 27 pays de l'UE pour les STM localement avancés sous l'appellation Hensify®.

La Société se focalise aujourd'hui sur le développement de NBTXR3 aux Etats-Unis et dans l'UE pour le traitement des patients atteints de cancers de la tête et du cou localement avancés et inéligibles à la chimiothérapie. Environ la moitié des patients âgés présentant ce type de cancers meurent dans les douze mois suivant leur traitement par radiothérapie. Dans les études 102 de phase I d'escalade de dose et d'expansion visant à traiter des patients âgés et fragiles atteints de cancers de la tête et du cou inéligibles à la chimiothérapie et intolérant au Cetuximab, la Société a démontré une bonne tolérance du produit ainsi qu'un fort taux de réponse global. En particulier et confirmant les données observées dans la phase d'escalade de dose, les données de la phase I d'expansion ont démontré un taux de réponse de 83,9% incluant un taux de réponses complètes de 68%. Dans les cancers de la tête et du cou, la Société prépare désormais une étude 312 de phase III globale afin de traiter des patients âgés inéligibles à la chimiothérapie. Elle a récemment obtenu la désignation Fast Track de la FDA américaine pour cette étude. La Société affine actuellement le protocole final en réponse aux commentaires de la FDA et a l'intention de lancer l'étude 312 aux États-Unis en 2021.

La Société poursuit également le développement de NBTXR3 activé par radiothérapie en combinaison avec des inhibiteurs de point de contrôle immunitaire dans différents cancers solides (immunothérapie). Les récents résultats présentés au SITC 2020 de son étude 1100 de phase I combinant NBTXR3 avec nivolumab (Opdivo®) ou pembrolizumab (Keytruda®) (anti-PD-1) chez des patients atteints de cancer de la tête et du cou en récurrence locorégionale ou récurrent et métastatique ou des patients atteints de cancers du poumon ou du foie métastatique ont démontré le potentiel pour NBTXR3 d'augmenter le nombre de patients répondant à ces inhibiteurs de point de contrôle immunitaire. En particulier, une réduction des tumeurs a été observée chez huit patients sur les neuf de l'étude, incluant sept patients qui présentaient des résistances aux anti-PD-1. Trois des sept patients résistants ont montré des réponses partielles et un patient sur les deux patients naïfs aux anti-PD-1 a montré une réponse complète durable dans le temps. Par ailleurs, sur les quatre patients présentant plusieurs lésions, trois ont montré des réductions tumorales dans les lésions injectées aussi bien que dans les lésions distantes, non injectées.

La Société pense que le mode d'action physique de NBTXR3 pourrait être largement applicable dans de multiples indications de tumeurs solides. Ainsi, la Société mène en parallèle de nombreux essais, seul ou avec ses partenaires, afin de démontrer le bénéfice de NBTXR3 dans d'autres indications comme le cancer du foie ou de la prostate. Le centre de cancérologie MD Anderson de l'université du Texas aux Etats-Unis a déjà

initié ou lancera à terme neuf études cliniques de phase I ou II sur 340 patients dans différentes indications et notamment les cancers du pancréas, du poumon, de l'œsophage ou encore de la tête et du cou en combinaison avec anti-PD-1. PharmaEngine, partenaire asiatique de la Société, mène quant à elle, deux essais cliniques en combinaison avec chimiothérapie dans les cancers de la tête et du cou et du rectum.

ESSAIS CLINIQUES*	PRE-CLINIQUE	IND	PHASE I	PHASE II	PHASE III	APPROBATION	COMMERCIALISATION	PROCHAINES ETAPES
<b>SARCOME DES TISSUS MOUS</b> ● Etude 301 : Sarcome des Tissus Mous des extrémités ou du tronc (EU)								Etude post-approbation en EU (Etude 401) : démarrage attendu au T2 2021; stratégie de commercialisation à définir après résultats de l'étude 312
<b>TÊTE ET COU</b> ● Etude 312 : cancer de la tête et du cou localement avancé* ● Etude 102 : cancer de la tête et du cou localement avancé (EU) ● Cancer de la tête et du cou inopérable localement avancés (re-irradiation) ● Cancer de la tête et du cou en rechute ou métastatique avec expression de PD-L1 limitée ● Etude 1100 : Recidive de cancer de la tête et du cou/ Métastase du poumon ou hépatique ● Tumeurs solides avancées et métastases pulmonaires ou hépatiques								Etude 312: Analyse de futilité attendue 18 mois après le premier patient, analyse intérimaire attendue 24-30 mois après premier patient Extension de l'étude 102 : mise à jour résultats d'ici le T2 2021 Tête et cou, études MDA : premiers patients attendus respectivement au S1 2021 Etude 1100 : mise à jour résultats d'ici le T2 2021
<b>POUMON</b> ● Cancer du poumon de stade IV ● Cancer du poumon devant être ré-irradié								Cancer du poumon re-irradiation) : premier patient attendu d'ici la fin 2020
<b>OESOPHAGE</b> ● Cancer de l'oesophage								Cancer de l'oesophage : premier patient attendu d'ici la fin 2020
<b>PANCREAS</b> ● Cancer du pancréas								Pancreas, étude MDA : recrutement des patients en cours (période prévue de 18 mois)
<b>FOIE</b> ● Etude 103 : Carcinome hépatocellulaire/Métastases hépatiques								Etude 103 : prochaines étapes définies après lancement de l'étude 312
<b>PROSTATE</b> ● Etude 104 : Cancer de la prostate								Etude 104 : en cours de revue par le management

NBTR3    R3 +chimiothérapie    R3 + inhibiteurs de points de contrôle    Essai Nanobiotix    Essai Partenaire

\* L'étude 312, un essai clinique mondial de phase III pour les patients âgés atteints d'un cancer de la tête et du cou localement avancé et qui ne sont pas éligibles à une chimiothérapie à base de platine (cisplatine), sera lancée en tant qu'essai clinique de phase III aux États-Unis. Comme l'étude 312 commencera en tant qu'essai de phase III, elle est représentée par une ligne pointillée dans le tableau. Pour son évaluation de l'étude 312, la FDA a accepté les données disponibles de l'étude européenne à doses croissantes de la Société, l'étude 102 Escalade. NBTR3 pour le traitement des cancers de la tête et du cou localement avancés a reçu la désignation Fast Track de la FDA en février 2020. La Société apporte actuellement les dernières améliorations au protocole en réponse aux commentaires de la FDA et a l'intention de lancer l'étude 312 aux États-Unis en 2021.

† En outre, trois essais cliniques sur le NBTR3 sont actuellement menés en Asie par PharmaEngine, Inc.

Après évaluation des résultats des études 102 et 312, la Société a l'intention d'entreprendre un examen stratégique et de déterminer où elle pense être la mieux placée pour poursuivre la commercialisation, y compris sa stratégie de commercialisation en ce qui concerne Hensify®.

Au 30 septembre 2020, Nanobiotix emploie environ 90 employés.

**Actionnariat à la date du Prospectus :** A la date du Prospectus et avant le règlement-livraison de l'Offre, le capital social s'élève à 781 113,66 euros, divisé en 26 037 122 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale unitaire de 0,03 euro. Les actions de la Société sont entièrement souscrites et libérées. La répartition du capital social et des droits de vote de la Société (sur une base non diluée) est à la date des présentes, à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnaires	Situation avant l'augmentation de capital (sur une base non diluée)			Situation après l'augmentation de capital (sur une base non diluée et hors exercice de l'Option de Surallocation)		
	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	% en capital	% en droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote théoriques
Investisseurs institutionnels <sup>(1)</sup>	8.758.377	33,64%	32,39%	14.518.676	43,55%	42,28%
Amiral Gestion	1.418.179	5,45%	5,25%	1.479.619	4,44%	4,31%
Baillie Gifford	409.836	1,57%	1,52%	1.888.097	5,66%	5,50%
Flottant	13.734.003	52,75%	50,80%	13.734.003	41,20%	40,00%
Dirigeants	962.613	3,70%	6,06%	962.613	2,89%	4,77%
dont Laurent Levy	809.060	3,11%	5,10%	809.060	2,43%	4,02%
Salariés (hors dirigeants)	450.211	1,73%	2,87%	450.211	1,35%	2,26%
Family offices et autres	298.388	1,15%	1,10%	298.388	0,90%	0,87%
Contrat de liquidité <sup>(2)</sup>	5.515	0,02%	0,02%	5.515	0,02%	0,02%
<b>Total</b>	<b>26.037.122</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>33.337.122</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) étant précisé qu'à la date du Prospectus, aucun de ces investisseurs n'a déclaré détenir plus de 5% du capital et/ou des droits de vote existants de la Société.

(2) actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont, soit 5.515 actions au 26 novembre 2020.

**Principaux dirigeants :** Laurent Levy, président du directoire de la Société (le « Directoire »), et Philippe Mauberna et Anne-Juliette Hermant, membres du Directoire.

**Contrôleurs légaux des comptes :** Grant Thornton, 29, rue du Pont CS 20070 92200 Neuilly sur Seine (Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre) et Ernst & Young et Autres, Tour First, TSA 14444 92037 Paris La Défense cedex (Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre)

## 2.2. Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

### Informations financières sélectionnées aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 et aux 30 juin 2019 et 2020 :

Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés de la Société aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et des comptes semestriels consolidés résumés de la Société aux 30 juin 2019 et 2020 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

#### Etat de la situation financière

Semestre clos le 30 juin

#### Exercice clos le 31 décembre

En milliers d'euros	2019	2018	2017 <sup>(1)</sup>	2020
<b>Actif non courant</b>	10.078	3.544	4.358	9.499
<b>Actif courant</b>	46.127	42.651	53.109	35.266
<b>Dont :</b>				
Créances d'impôts	7.107	4.355	4.052	4.168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35.094	36.203	47.212	26.590
<b>Total actif</b>	56.205	46.195	57.467	44.765

<b>Capitaux propres</b>	(1.908)	14.243	43.922	(22.194)
<b>Passif non courant</b>	43.766	20.358	3.981	49.819
<b>Passif courant</b>	14.347	11.597	9.564	17.140
<b>Total passif et capitaux propres</b>	56.205	46.195	57.467	44.765

#### Compte de résultat :

#### Exercice clos le 31 décembre

Semestre clos le 30 juin

En milliers d'euros	2019	2018	2017 <sup>(1)</sup>	2020	2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	68	116	252	37	37
Autres produits d'exploitation	2.473	3.363	3.470	1.411	1.786
Frais de recherche et développement	(30.411)	(20.893)	(17.733)	(13.077)	(13.380)
Frais généraux et administratifs	(18.909)	(12.653)	(11.255)	(6.755)	(8.910)
<b>Résultat opérationnel</b>	(46.779)	(30.067)	(25.267)	(18.384)	(20.467)
<b>Résultat financier</b>	(4.133)	(277)	(876)	(2.194)	(3.452)
<b>Résultat net</b>	(50.915)	(30.345)	(26.143)	(20.579)	(23.920)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du résultat net par action</b>	<b>21.631.514</b>	<b>19.633.373</b>	<b>17.482.488</b>	<b>22.608.408</b>	<b>20.844.245</b>

#### Etat des flux de trésorerie :

#### Exercice clos le 31 décembre

Semestre clos le 30 juin

En milliers d'euros	2019	2018	2017 <sup>(1)</sup>	2020	2019
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	(41.169)	(25.985)	(20.949)	(12.879)	(21 324)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	(1.459)	71	(1.563)	(83)	(5 859)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	41.489	14.850	48.549	4.404	42 070

<b>Variation de la trésorerie</b>	(1.109)	(11.009)	26.154	(8.505)	14.909
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	36.203	47.212	21.058	35.094	36.203
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	35.094	36.203	47.212	26.590	51.112

1. Informations financières 2017 retraitées à la suite des reclassements effectués en 2018 par la Société, et reflétés sur la période comparative pour améliorer la présentation des états financiers.

Au 30 septembre 2020, la trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société sont de 42,4 millions d'euros, incluant (i) 5 millions d'euros de prêt garanti par l'Etat octroyé par Bpifrance et reçu en juillet 2020, (ii) 18,8 millions d'euros levés nets des frais d'émissions lors de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2020 et (iii) 2,3 millions d'euros reçus en juillet 2020 au titre du crédit d'impôt recherche déclaré sur l'exercice 2019. A la même période, son endettement brut est d'un montant total d'environ 58 millions d'euros (dont 4,7 millions d'euros de passif courant).

## 2.3. Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Les 12 principaux risques propres à la Société et à son secteur d'activité figurent ci-après. Ces risques sont à prendre en considération par les investisseurs avant toute décision d'investissement :

Risque	Probabilité	Impact
<b>Risques liés à l'activité du Groupe</b>		
Le Groupe est fortement dépendant de la réussite du développement, pré-clinique ou clinique, du NBTXR3, car ces essais sont généralement des processus longs, coûteux et imprévisibles. Le Groupe ne peut garantir que ses essais seront conduits comme prévu, réalisés dans les délais impartis ou même achevés. Il ne peut pas non plus garantir que NBTXR3 recevra les approbations réglementaires nécessaires dans les indications et/ou les territoires ciblés par le Groupe ou, malgré ces approbations, que NBTXR3 soit commercialisé avec succès pour une indication de cancer.	Elevé	Elevé
Le succès commercial et la rentabilité de NBTXR3 et de tout autre produit du Groupe ne sont pas garantis, puisque les perspectives de son développement et de sa rentabilité ainsi que son acceptation par les patients, les médecins et les tiers payants sont incertaines, en raison notamment du fait que le Groupe n'a pour l'instant généré aucune recette de la vente de NBTXR3.	Elevé	Elevé

L'activité du Groupe est régie par un cadre réglementaire rigoureux, complexe et en constante évolution, comprenant notamment des réglementations strictes en matière d'essais cliniques, des exigences réglementaires préalables à la commercialisation, des normes de tarification, de remboursement et de limitation des coûts, ainsi qu'une réglementation rigoureuse en vigueur applicable aux produits approuvés.	Elevé	Moyen
En raison de ses ressources et de son accès au capital limités, les décisions du Groupe de privilégier le développement de certains produits candidats ou de certaines indications peuvent affecter ses perspectives commerciales. De telles décisions peuvent ne pas conduire au développement de produits commerciaux rentables et peuvent détourner des ressources de perspectives plus prometteuses.	Elevé	Moyen
Bien que l'impact de l'épidémie de coronavirus COVID-19 ne soit pas facilement quantifiable à ce stade, il pourrait avoir des conséquences négatives sur la santé des employés et des prestataires de services, ainsi que sur les activités, les perspectives d'avenir et la situation financière du groupe.	Elevé	Moyen
Certains investisseurs étrangers souhaitant acquérir tout ou partie de l'activité du Groupe ou franchir certains seuils de détention seront soumis à une autorisation gouvernementale préalable dans le cadre du régime français de contrôle des investissements étrangers. Ce processus peut retarder, compromettre, voire empêcher l'investissement de cet investisseur. Cela peut, dans certaines circonstances, avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lever les fonds nécessaires à son développement. De même, certains investisseurs existants pourraient être soumis à ce régime de contrôle en cas de franchissement des seuils réglementaires en raison de l'attribution de droits de vote doubles à leur bénéficiaire.	La probabilité et l'impact de ce risque dépendent du profil de l'investisseur concerné, de la nature de l'investissement envisagé et de son contexte.	
<b>Risques Liés à l'Organisation et aux Opérations</b>		
Des poursuites liées à la responsabilité du fait des produits ou autres poursuites pourraient détourner les ressources du Groupe d'autres activités, l'exposer à des responsabilités importantes et réduire le potentiel commercial de ses produits candidats	Elevé	Elevé
Si les partenaires actuels ou futurs de la Société ne satisfont pas leurs obligations, cela peut entraîner des retards ou l'interruption des essais cliniques menés par le partenaire, une réduction des recettes potentielles et, éventuellement, des litiges.	Elevé	Elevé
<b>Risques financiers et de marché</b>		
Le Groupe aura besoin de fonds supplémentaires, lesquels pourraient ne pas être disponibles ou accessibles dans des délais acceptables, voire ne pas l'être du tout. Tout échec dans l'obtention de ces fonds nécessaires en temps voulu pourrait obliger le Groupe à retarder, limiter ou interrompre ses programmes de développement de produits ou autres opérations.	Elevé	Elevé
Le Groupe a enregistré des pertes significatives et prévoit une poursuite de cette tendance dans un avenir proche, dans la mesure où, à ce jour, le Groupe n'a pas généré et ne générera pas, jusqu'à la commercialisation de ses produits, de revenus importants provenant de ventes ou de redevances.	Elevé	Moyen
La Société pourrait lever des capitaux supplémentaires via l'émission de nouveaux titres, y compris avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, afin de répondre à ses besoins financiers, qui restent très importants compte tenu de ses activités. La Société peut également émettre de nouveaux titres dans le cadre de la politique de participation aux bénéfices de ses salariés. Ces événements pourraient entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement importante, pour les actionnaires actuels et futurs.	Elevé	Elevé
La double cotation envisagée des actions de la Société nécessitera la mise en œuvre de procédures de conformité coûteuses et complexes qui augmenteront ses coûts de mise en conformité juridique et financière, accroîtront la demande sur les systèmes et les ressources du groupe et pourraient détourner l'attention de la direction des autres préoccupations du Groupe.	Elevé	Moyen

### Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

#### 3.1. Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

Les actions dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris est demandée sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier d'un montant total de 81.322.000 euros par émission de 7.300.000 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »). En cas d'exercice de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-dessous), l'admission aux négociations des actions nouvelles supplémentaires (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** » et, avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** ») sur Euronext Paris interviendra au plus tard le 12 janvier 2021.

#### Nature et nombre de titres dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris est demandée :

7.300.000 Actions Nouvelles (0,03 euro de valeur nominale) hors exercice de l'Option de Surallocation dont 5.445.000 souscrites sous forme d'*American Depositary Shares* ou « **ADS** ».

À la date du Prospectus, le placement des Actions Nouvelles auprès des investisseurs a été réalisé, mais la cotation des Actions Nouvelles ne pourra intervenir qu'à la suite de leur émission, au terme des opérations de règlement-livraison des Actions Nouvelles prévues le 15 décembre 2020. En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, l'admission aux négociations des Actions Nouvelles Supplémentaires sur Euronext Paris interviendra au plus tard le 12 janvier 2021.

#### Devise d'émission, dénomination

**Devises** : l'Offre d'ADS est réalisée en dollars U.S et l'Offre Européenne est réalisée en euros (l'Offre Européenne et l'Offre d'ADS étant définies ci-dessous). Les Actions Offertes seront libellées en euros. **Libellé pour les actions** : Nanobiotix – **Mnémonique** : NANO – **ISIN** : FR0011341205.

**Droits attachés aux valeurs mobilières** : Les Actions Offertes seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des dispositions des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Offertes sont : (i) droit à dividendes, (ii) droit de vote (dont un droit de vote double pour les actions entièrement libérées en compte nominatif au profit du même actionnaire depuis deux ans au moins), (iii) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation et (v) droit d'information des actionnaires.

### Restriction imposée à la libre négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

### Politique en matière de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

### Principales caractéristiques des Actions Offertes

Le prix de souscription des Actions Offertes est de 11,14 euros par action (0,03 euro de valeur nominale et 11,11 euros de prime d'émission) (le « **Prix des Actions Offertes** »). Conformément aux modalités de détermination du prix de souscription des actions fixées par la 2<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 2020 (l'« **Assemblée** »), ce prix, arrêté par le Directoire le 10 décembre 2020 sur délégation de l'Assemblée et autorisation du conseil de surveillance, est au minimum égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre au public (i.e. les séances des 7, 8 et 9 décembre 2020), soit 12,35 euros, diminuée d'une décote de 10% maximum. Le prix des Actions Offertes fait apparaître une décote de 9,80% par rapport à la moyenne des cours de référence.

Les souscriptions et versements au titre de l'émission des Actions Offertes seront reçus et déposés auprès de CM-CIC Market Solutions, qui délivrera (i) un certificat du dépositaire daté du jour du règlement-livraison des Actions Nouvelles prévu le 15 décembre 2020 et (ii) un certificat du dépositaire daté du jour du règlement-livraison des Actions Nouvelles Supplémentaires devant intervenir au plus tard le 12 janvier 2021.

Les Actions Offertes porteront jouissance courante, donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date et seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

### 3.2. Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Les Actions Offertes feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris, ainsi que d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Nasdaq Global Select Market aux Etats-Unis d'Amérique (« **Nasdaq** ») sous forme d'ADS pour une partie d'entre elles.

L'admission des Actions Nouvelles sur Euronext Paris est prévue le 15 décembre 2020 sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société et, en cas d'exercice de l'Option de Surallocation, l'admission des Actions Nouvelles Supplémentaires interviendra au plus tard le 12 janvier 2021 sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0011341205, mnémonique : NANO).

Les Actions Offertes feront également l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France qui assurera la compensation des Actions Offertes entre teneurs de compte-conservateurs.

### 3.3. Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?

L'émission a fait l'objet d'un contrat de placement et de garantie rédigé en langue anglaise et intitulé « *Underwriting Agreement* » (le « **Contrat de Placement et de Garantie** ») conclu le 10 décembre 2020 entre la Société et Jefferies LLC agissant en tant que coordinateur global et teneur de livre associé de l'Offre, Evercore Group LLC et UBS Securities LLC agissant en tant que teneurs de livres associés de l'Offre d'ADS (ensemble avec Jefferies LLC, les « **Teneurs de Livres Associés** »), Gilbert Dupont agissant en tant que manager de l'Offre Européenne (et ensemble avec les Teneurs de Livres Associés, les « **Banques** »).

Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

### 3.4. Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux risques propres aux Actions Offertes figurant ci-après :

- les actionnaires verront leur participation dans le capital social de la Société diluée en raison de l'émission des Actions Offertes ainsi que dans l'hypothèse éventuelle de nouvel appel au marché
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement mais également être différentes sur le marché américain et le marché français ; et
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société.

## Section 4 – Informations clés sur l'admission à la négociation sur un marché réglementé

### 4.1. A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces valeurs mobilières ?

#### Modalités et conditions de l'offre :

L'émission des Actions Offertes est réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1<sup>o</sup> de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

L'émission (l'« **Offre** ») comprenait : (i) une offre d'actions ordinaires sous forme d'ADS aux Etats-Unis d'Amérique (l'« **Offre d'ADS** ») qui seront admises aux négociations sur le Nasdaq ; et (ii) une offre d'actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans certains pays (à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada) (l'« **Offre Européenne** »).

Sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, l'Offre d'ADS constituait une *Registered Offering (public offering)* au sens de la réglementation américaine (notamment le *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié) faisant l'objet d'un prospectus en langue anglaise visé par la *U.S. Securities Exchange Commission*.

Sur le territoire de l'EEE et du Royaume-Uni, l'Offre Européenne constituait une offre adressée uniquement à des « investisseurs qualifiés », tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). S'agissant des Etats membres de l'EEE et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet du Prospectus rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Chacun des investisseurs en Europe a eu le choix de souscrire des ADS et/ou des actions ordinaires, dans le cadre de l'Offre, aux conditions visées ci-après. A la date du Prospectus, 5.445.000 Actions Nouvelles ont été souscrites sous forme d'ADS.

L'Offre est réalisée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> et de la 7<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée du 30 novembre 2020.

Le 10 décembre 2020, le Directoire faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée et, conformément à l'autorisation du conseil de surveillance, a fixé les conditions définitives de l'Offre notamment le Prix des Actions Offertes.

La Société a consenti à Jefferies LLC, l'agent de stabilisation, au nom et pour le compte des Banques (l'« **Agent Stabilisateur** »), une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles soit un maximum de 1,095,000 Actions Nouvelles Supplémentaires

au Prix des Actions Offertes (l'« **Option de Surallocation** »), prenant la forme d'ADS, permettant ainsi de couvrir d'éventuelles surallocations et faciliter les opérations de stabilisation.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur, au nom et pour le compte des Banques, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au plus tard le 9 janvier 2021 inclus (selon le calendrier indicatif). En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, l'information relative à cet exercice et au nombre d'Actions Nouvelles Supplémentaires à émettre sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

**Montant brut de l'émission :**

L'émission des 7.300.000 Actions Nouvelles permettra une levée de fonds potentielle d'un montant de 81.322.000 euros au titre de la souscription des Actions Nouvelles et, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, d'un montant de 93.520.300 euros au titre de la souscription des Actions Offertes.

**Estimations des dépenses totales liées à l'émission :**

À titre indicatif, les dépenses totales liées à l'émission (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) sont d'environ 9,8 millions d'euros.

**Calendrier indicatif :**

20 novembre 2020	Dépôt public du <i>F-1 Registration Statement</i> auprès de la <i>U.S. Securities and Exchange Commission</i> en vue de l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq Dépôt d'un premier amendement au document d'enregistrement universel 2019 auprès de l'AMF Communiqué de presse annonçant les dépôts du <i>F-1 Registration Statement</i> et du premier amendement au document d'enregistrement universel 2019
6 décembre 2020	Conseil de surveillance et Directoire approuvant le principe de l'Offre
7 décembre 2020	<i>Avant ouverture d'Euronext Paris</i> : diffusion d'un communiqué de presse annonçant le début des <i>roadshows</i> (sans indication de prix) Dépôt de l' <i>Amendment n°1</i> du <i>F-1 Registration Statement</i> auprès de la <i>U.S. Securities and Exchange Commission</i> en vue de l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq
9 décembre 2020	<i>Après clôture d'Euronext Paris</i> Dépôt de l' <i>Amendment n°2</i> du <i>F-1 Registration Statement</i> auprès de la <i>U.S. Securities and Exchange Commission</i> en vue de l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq Conseil de surveillance et Directoire autorisant le lancement de l'Offre et fixant la fourchette de prix Diffusion d'un communiqué de presse annonçant l'ouverture du livre d'ordres et l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq Ouverture de l'Offre
10 décembre 2020	<i>Après clôture d'Euronext Paris et du Nasdaq</i> Clôture de l'Offre Directoire fixant les modalités définitives de l'Offre Signature du Contrat de Placement et de Garantie
11 décembre 2020	Communiqué de presse annonçant le Prix des Actions Offertes et le résultat de l'Offre Dépôt de l' <i>Amendment n°3</i> du <i>F-1 Registration Statement</i> auprès de la <i>U.S. Securities and Exchange Commission</i> en vue de l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq Suspension des cours des actions Nanobiotix sur Euronext Paris Début de la période de stabilisation éventuelle Dépôt du second amendement au document d'enregistrement universel 2019 auprès de l'AMF Approbation du Prospectus par l'AMF
14 décembre 2020	<i>Avant ouverture d'Euronext Paris</i> Publication de l'avis d'admission d'Euronext Paris des Actions Nouvelles
15 décembre 2020	Règlement-Livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris
9 janvier 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

La Société procédera à la publication d'un communiqué de presse mis en ligne sur son site Internet et d'un avis diffusé par Euronext Paris en cas de modification du calendrier et des modalités décrites ci-dessus.

**Montant du pourcentage de dilution**

**Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres**

À titre indicatif, l'incidence de l'émission sur (i) la quote-part des capitaux propres consolidés par action et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus après déduction des actions auto-détenues et des capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2020) est la suivante :

*Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres au 30 juin 2020*

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		Quote-part du capital en %	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	0,85 €	1,51 €	1,00%	0,92%
Après émission de 7.300.000 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	3,98 €	4,37 €	0,78%	0,73%
Après émission de 7.300.000 Actions Nouvelles et de 1.095.000 Actions Nouvelles Supplémentaires	4,44 €	4,80 €	0,76%	0,71%

*Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres au 30 juin 2020 retraités<sup>(2)</sup>*

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		Quote-part du capital en %	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	0,85 €	1,51 €	1,00%	0,92%
Après émission de 7.300.000 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	4,70 €	5,03 €	0,78%	0,73%
Après émission de 7.300.000 Actions Nouvelles et de 1.095.000 Actions Nouvelles Supplémentaires	5,17 €	5,46 €	0,76%	0,71%

1. Les calculs sont effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et options de souscription d'actions et à l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites attribuées.
2. Les capitaux propres au 30 juin 2020 retraités incluent les capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2020 retraités de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2020 pour 18,8 millions d'euros de revenus nets des frais d'émissions.

#### **4.2. Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?**

##### **Raisons de l'émission et utilisation prévue du produit de celle-ci :**

Le produit brut de l'Offre s'élève à environ 81,3 millions d'euros. Il sera alloué à la poursuite du développement global du NBTXR3, en priorité pour le traitement des cancers de la tête et du cou localement avancés, en ce compris :

- environ 40 millions d'euros pour la poursuite de l'étude de phase III de NBTXR3 aux Etats-Unis et en Europe dans le traitement des cancers de la tête et du cou localement avancés par le biais d'une analyse d'efficacité intermédiaire (*Study 312*) ;
- environ 15 millions d'euros pour permettre la poursuite du développement des autres essais cliniques et précliniques du Groupe ; et
- le solde, soit 26,3 millions d'euros, pour financer les besoins généraux de la Société.

La Société estime que sa trésorerie disponible au 30 septembre 2020 (qui s'élève à 42,4 millions d'euros) lui permettra de poursuivre ses activités jusqu'à fin janvier 2022 et que l'Offre lui permettra d'accroître sa visibilité financière en la prolongeant jusqu'au premier trimestre 2023.

##### **Déclaration sur le fonds de roulement :**

A la date du Prospectus, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois.

##### **Principaux conflits d'intérêts liés à l'Offre**

La Société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts liés à l'Offre.

Jefferies LLC, Evercore Group LLC, UBS Securities LLC et Gilbert Dupont SNC ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement et autres à la Société, à ses actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

##### **Engagement d'abstention de la Société**

À compter de la date de signature du Contrat de Placement et de Garantie (soit le 10 décembre 2020) et pendant 90 jours calendaires suivant la date du prospectus en langue anglaise visé par la *U.S. Securities Exchange Commission*, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

##### **Engagement d'abstention et de conservation des membres du conseil de surveillance et du Directoire de la Société**

Laurent Levy, Philippe Mauberna, Anne-Juliette Hermant, Laurent Condomine, Anne-Marie Graffin, Enno Spillner, Alain Herrera et Christophe Douat ont signé des engagements de conservation de leurs actions dans le cadre de l'Offre pour une durée de 90 jours calendaires suivant la date du prospectus final en langue anglaise visé par la *U.S. Securities Exchange Commission*, sous réserve de certaines exceptions usuelles et sauf aux fins de financer le prix d'exercice d'instruments dilutifs et/ou de satisfaire à toute taxe applicable (y compris toutes taxes estimées) due en raison de cet exercice.